

Décision n° 2019-25 du 31 décembre 2019 relative à la répartition entre les agences régionales de santé des crédits du plan d'aide à l'investissement immobilier prévu à l'article L. 14-10-9 du code de l'action sociale et des familles

31/12/2019

La décision du 31 décembre 2019 fixe la répartition des crédits du plan d'aide à l'investissement immobilier entre les agences régionales de santé.